

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 3 OCTOBRE 2017**

L'An Deux Mille Dix-Sept, le Mardi Trois du mois d'Octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Premier Adjoint au Maire, Monsieur José SEVERIEN, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : M. José SEVERIEN – Mmes Marie-Flore DESIREE – Ghislaine GISORS – MM. Christian THENARD – Jean-Claude CHRISTOPHE – Mme Félicienne GANTOIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Paulette LAPIN – Renetta CONSTANT – Marie-Antoinette LOLLIA – M. Julien BONDOT – Mmes Adrienne LAMASSE – Michelle COUPPE De KMARTIN – MM. Jean-Pierre WILLIAM – Solaire COCO – Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Philippe SARABUS – Mme Marlène BORDELAIS – M. Jocelyn MARTIAL – Mmes Roberte MERI – Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET.

ETAIENT ABSENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT (empêché) – Jocelyn CUIRASSIER (excusé) – Mme Nadia CELINI (excusée) – M. Jean-Pierre DAUBERTON – Mmes Yane BEZIAT – Madlise BERTILI – Maguy THOMAR – Christiane GANE – Solange BARBIN (excusée) – MM. Fabrice JACQUES – Cédric CORNET.

Madame Marie-Antoinette LOLLIA est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**ADOPTION DU PLAN
D'ÉQUIPEMENT NUMÉRIQUE DES
ÉCOLES DE LA VILLE**

CM-2017-5S-DE-78

Vu les articles L 2121.29 et L 2122.21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'éducation et notamment son article L 212-4 ;

Vu la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République ;

Considérant la nécessité de développer l'accès au numérique éducatif sur le territoire du Gosier ;

Considérant l'avis favorable rendu par la commission "Vie scolaire et Réussite éducative" en date du 11 septembre 2017 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- Article 1 :** D'adopter le plan d'équipement numérique des écoles du territoire, conformément à la synthèse des équipements jointe en annexe.
- Article 2 :** D'imputer les dépenses qui y sont relatives, au budget 2018 de la Ville.
- Article 3 :** D'autoriser le Maire à rechercher les financements nécessaires à la réalisation de cette opération.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

04 OCT. 2017

Et publication ou notification
le

05 OCT. 2017

Fait et délibéré à Gosier, le 3 octobre 2017

Pour extrait certifié conforme

P/o Le Maire *embêché*
Le Premier Adjoint,

- José SEVERIEN



SYNTHÈSE DES ÉQUIPEMENTS NUMÉRIQUES ENVISAGÉS PAR ÉCOLE

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES						
ÉCOLES	NOMBRE DE CLASSES	NOMBRE DE CLASSES MOBILES	NOMBRE DE CM2	NOMBRE DE VIDÉOPROJECTEURS INTERACTIFS (VPI)	NOMBRE DE VALISES D'OBJETS PROGRAMMABLES	NOMBRE DE VALISES D'OBJETS PROGRAMMABLES
Germaine LANTIN	14	3	3	3	3	3
Saturnin JASOR	11	2	2	2	2	2
Klébert MOINET	10	2	2	2	2	2
Pliane	5	1	1	1	1	1
Turenne THÉNARD	6	1	1	1	1	1
Armand LAZARD	5	1	1	1	1	1
ÉCOLES PRIMAIRES						
ÉCOLES	NOMBRE DE CLASSES	NOMBRE DE CLASSES MOBILES	NOMBRE DE CM2	NOMBRE DE VIDÉOPROJECTEURS INTERACTIFS (VPI)	NOMBRE DE VALISES D'OBJETS PROGRAMMABLES	NOMBRE DE VALISES D'OBJETS PROGRAMMABLES
Georges MARCEL	10	1	2	2	1	1
Suzanne ROLLON	9	1	1	1	1	1
Aristide GILLOT	7	1	1	1	1	1

ECOLES MATERNELLES					
ECOLE	NOMBRE DE CLASSES	NOMBRE DE CLASSES MOBILES	NOMBRE DE CLASSES MOBILES	NOMBRE DE VALISES D'OBJETS PROGRAMMABLES	NOMBRE DE VALISES D'OBJETS PROGRAMMABLES
Hildevert PATER	7	1,5	1	1	1
Eugène ALEXIS	7	1			1
Armantine MARCEL	7	1			1
Maryse PIERRE-JUSTIN	6	1			1
Grand Bois	4	1			1
Armand LAZARD	3	1			1
TOTAL	111	19,5	15	15	19
ESTIMATIF		197 944,50		39 735	20 881
TOTAL ESTIMATIF					258 560,50

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Adoption du plan d'équipement numérique des écoles de la Ville

Date de transmission de l'acte : 04/10/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 04/10/2017

Numéro de l'acte : CM20175SDE78 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20171003-CM20175SDE78-DE

Date de décision : 03/10/2017

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.1. Enseignement